EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Vœu b)

VOEU EN FAVEUR DE LA RÉHABILITATION DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE

Rapporteur : Monsieur Nicolas BONNET

Considérant la dimension hautement symbolique de l'année 2014, centenaire du déclenchement de la Grande Guerre (1914-1918) ;

Que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats, des millions de morts et de blessés, conduit à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur le front ;

Qu'au nombre des victimes, figurent plus de 650 soldats qui parfois refusèrent de partir à l'assaut mais qui, pour la plupart d'entre eux, furent désignés par leurs chefs de compagnie, afin de servir d'exemples dans le cadre d'une justice militaire de terreur destinée à s'assurer de l'obéissance des troupes. Sur 1 200 000 soldats, 80 000 furent jugés et 2 400 condamnés. Il y eut 650 exécutés, les autres voyant leur peine commuée en une condamnation à des travaux forcés dont beaucoup ne reviendront pas.

Que ces hommes « fusillés pour l'exemple », furent passés par les armes au terme de Conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires ;

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité, qu'une réhabilitation juridique au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à ces morts et honorer leur mémoire ;

Considérant, par ailleurs, l'attachement des Clermontois au travail de mémoire ainsi qu'à son rôle fondamental quant à notre vivre ensemble ;

Que c'est à Clermont-Ferrand, le 17 octobre 1917, que le soldat Jean Garret, né en 1888 à Nohanent, fut exécuté « sommairement » par la police pour « désertion » ;

Que c'est à Clermont-Ferrand, le 4 et 5 octobre 1921, que le Conseil de guerre de la 13ème région militaire, eut à juger pour faux témoignage, le lieutenant Paulaud, principal accusateur des Fusillés de Vingré ; et qu'il l'acquitta.

Que c'est à Clermont-Ferrand que plus de 20 000 personnes défilèrent silencieusement le 16 octobre 1921 pour rappeler le souvenir des Fusillés de Vingré, dénoncer l'injustice dont ils avaient été victimes et demander leur réhabilitation ;

Que c'est à l'un des membres du Conseil municipal de Clermont-Ferrand, Henry Andraud que l'on doit trois ouvrages dénonçant ces exécutions pour l'exemple, en 1921, 1922 et 1935 ;

Et qu'au regard de ce passé, l'expression de la Ville de Clermont-Ferrand sur cette tragédie revêt une importance symbolique forte ;

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand demande solennellement la réhabilitation générale et collective des Fusillés pour l'exemple de la première guerre mondiale.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 janvier 2015

Le Maire,

Olivier BIANCHI